

Contrat de Territoire 2026-2030

Croult • Enghien • Vieille Mer

Un contrat de territoire, pourquoi ?

Le contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité définit un **programme d'actions multi-acteurs** mené sur des territoires à enjeux (bassin versant, périmètre de protection et aire d'alimentation de captage, zones humides, réseau hydrographique...). Il vise la **mobilisation de maîtres d'ouvrage** autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation et la reconquête de la ressource en eau, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

Le contenu du contrat **répond aux défis de la politique de l'eau et de la biodiversité** du territoire, inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie, selon les **enjeux identifiés par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer**. Ce contrat couvrira la période **2026-2030, soit une durée de 4 ans**.

En résumé, le contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer est une liste de projets ambitieux planifiée pour une période de 4 ans qui répondent aux enjeux de protection et de reconquête de la ressource en eau et s'inscrivent, ainsi dans la démarche de mise en œuvre du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, approuvé en janvier 2020.

Inscrire des actions dans un contrat de territoire ? Quels avantages ?

Les plus-values pour les acteurs d'inscrire des actions dans un contrat de territoire sont :

- ▲ Une **feuille de route précise des efforts collectifs** engagés par les différents acteurs du territoire en matière de gestion de l'eau et une **communication claire auprès du grand public**,
- ▲ Un **engagement des financeurs** à étudier, de manière prioritaire les dossiers relevant du programme d'actions du contrat,
- ▲ Des **subventions bonifiées de l'agence de l'eau Seine-Normandie** sur les actions de renaturation et de réouverture des cours d'eau, d'amélioration de la qualité des cours d'eau (certains travaux d'assainissement), de dépollution des eaux pluviales et les travaux sur les réseaux d'eau potable,
- ▲ Un **accompagnement personnalisé de la cellule d'animation du contrat** dans l'aide à la constitution des demandes d'aides, de conseils dans la conception des projets, de relais entre partenaire financier et maître d'ouvrage et de partage de retours d'expérience.

Adhésion, quelles démarches et quels engagements ?

Les maîtres d'ouvrages signataires s'engagent à :

- ▲ Réaliser les actions inscrites au contrat,
- ▲ Informer la cellule d'animation de l'avancement de ses actions.

Exemples d'actions pouvant être inscrites au contrat de territoire :

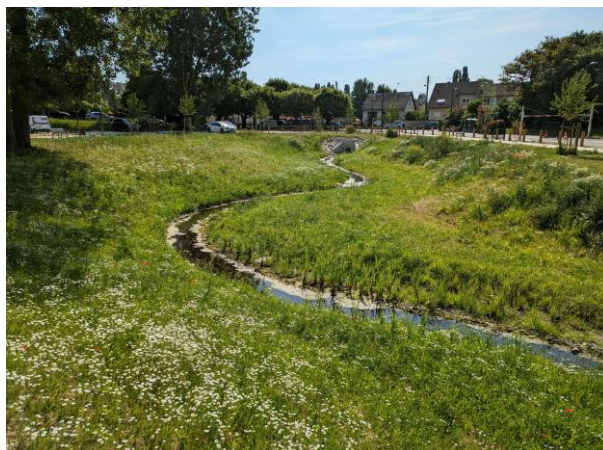


Gestion des eaux pluviales à la source :

- ▲ Gestion intégrée des eaux pluviales (création de noues et fossés, espaces verts de pleine terre, toitures végétalisées, massifs et tranchées drainantes, bassins végétalisés à ciel ouvert, sols perméables...),
- ▲ Déconnexion des eaux pluviales,
- ▲ Désimperméabilisation des sols (parc, quartier, parking, cours OASIS...),
- ▲ Réaménagement d'un quartier, aménagement et végétalisation de voiries,
- ▲ Dépollution des eaux pluviales.

Préservation des milieux aquatiques et humides :

- ▲ Renaturation et réouverture de cours d'eau,
- ▲ Création et restauration de zones humides,
- ▲ Acquisition foncière,
- ▲ Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (en milieu humide),
- ▲ Lutte contre les inondations et ruissellements (techniques végétales),
- ▲ Etude trame verte et bleue.



Fiabilisation des systèmes d'assainissement :

- ▲ Création, extension, réhabilitation, dévoiement des réseaux (action qui améliore la qualité des cours d'eau),
- ▲ Mise en séparatif des réseaux,
- ▲ Mise en conformité groupée des branchements,
- ▲ Installation non collectif (ANC).

Sobriété en eau, préservation de la ressource en eau potable et protection des eaux souterraines :

- ▲ Réutilisation des eaux pluviales et mise en place de dispositifs hydro-économe en eau,
- ▲ Création et réhabilitation des réseaux d'eau potable,
- ▲ Protection des captages et acquisition foncière,
- ▲ Réutilisation des eaux usées traitées.



Communication et sensibilisation :

- ▲ Classes d'eau scolaire,
- ▲ Ateliers participatifs,
- ▲ Outils de communication, de sensibilisation et de formation.

Contact contrat :

Jeanne MULLER

jeanne.muller@sage-cevm.fr

01.30.11.15.35 – 06.49.21.01.23